

# **Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire de l'AMEG du 13 juin 2016 – 20h00.**

## **Présents :**

96 adhérents (+26 adhérents représentés) soit un total de 122 adhérents présents ou représentés.

Bénévoles du Conseil d'Administration : Isabelle Guinot, Laurène Prévost, et Odile Sénécat, co-présidentes, Marianne Denais, trésorière, Annie Le Gal La Salle, secrétaire, Françoise Briand et Taklit Sami.

Elus de Municipalité membres du CA à voix délibérative : M. Le Maire, Muriel Dintheer, (adjointe à la culture), Erwan Bouvais, Daniel Garnier, Eric Nozay, Anne Raimbault.

Membres du CA à voix consultative : Mmes Bodet et Douillard, représentantes du personnel.

Invités : Mme Billard (cabinet LBA) et M. Scieszka (Chargé de Mission).

---

Laurène Prévost, souhaite la bienvenue à l'Assemblée et la remercie pour sa présence, ainsi que Madame Billard, comptable du cabinet LBA.

Un adhérent, M. Capon, fait remarquer la présence de nombreux professeurs, et exprime le souhait que seuls leurs représentants restent, car dans le cas contraire les décisions de l'AG pourraient être invalidées. Une discussion s'engage : l'Assemblée reconnaît qu'il est souhaitable d'écouter les enseignants, mais cette instance est toutefois celle des adhérents. Certains d'entre eux font remarquer que des professeurs ont respecté les règles en acceptant la simple présence de leurs représentants, il est donc injuste qu'ils ne soient pas là alors que des collègues le seraient. Il est donc décidé de faire précéder l'Assemblée Générale par une réunion d'échange entre les professeurs et les adhérents, dont le compte rendu est reporté en préambule de ce Procès-verbal.

## **Préambule : Echange entre les professeurs et les adhérents**

Le CA invite les professeurs à expliquer leur présence en nombre ce soir, ainsi que les difficultés rencontrées au cours de l'année.

Mme Douillard exprime donc tout d'abord au nom de ses collègues leur incompréhension vis-à-vis du départ de la nouvelle directrice le 1<sup>er</sup> octobre. Cette directrice avait pointé un certain nombre de difficultés, notamment les temps d'enseignement par élève trop courts. Après ce départ, ils n'ont pas pu dialoguer avec le CA, composés de non professionnels et donc incapables de les comprendre d'après eux. Ils ont cherché de l'aide auprès de Musique et Danse en Loire Atlantique (MDLA), une médiation a donc été proposée et acceptée par le Conseil d'Administration. Elle a été confiée à M. Scieszka, recommandé par MDLA. M. Scieszka a lui aussi pointé des difficultés, notamment en termes de temps de cours et d'équité de traitement entre les enseignants. Ceux-ci regrettent également que certains de leurs projets soient moins soutenus et moins valorisés que d'autres. Le 18 mai dernier, une réunion avec le CA (bénévoles et élus municipaux) a eu lieu, au cours de laquelle des propositions de réorganisation du cursus avec des temps de cours un peu plus longs (mais jugés encore insuffisants par les enseignants) ont été faites. Cependant, bien que les revendications des enseignants ne soient pas toutes satisfaites, ceux-ci ont dû accepter les conditions imposées car ils se sont sentis menacés par la municipalité d'un retrait de subvention exceptionnelle s'ils ne donnaient pas une réponse immédiate. Ils reviennent donc sur les accords pris le 18 mai, et ont adressé une pétition en mairie et aux bénévoles du CA. Mme Douillard signale également que l'école de musique de La Chapelle sur Erdre est la seule association musicale en difficulté, et que le niveau des élèves chapelains est plus bas que dans ces écoles voisines. Selon elle, la situation est sereine dans toutes les écoles de musique associatives qu'elle connaît, ce qui provoque l'étonnement de plusieurs adhérents.

Le CA précise d'abord que les raisons du non renouvellement du contrat de la directrice relevaient d'abord, et de façon rédhitoire, du droit du travail (absence, au bout des 3 mois de CDD, de l'attestation officielle de son employeur la libérant de ses fonctions et qui devait permettre son embauche). De plus, son refus de s'acquitter des tâches administratives faisant partie de la mission du directeur de l'AMEG est apparu comme un deuxième obstacle.

Le CA reprend ensuite les différents termes des accords du 18 mai (Annexe 0), et souligne que toutes les revendications des enseignants ont été écoutées et prises en compte :

- règlement du même nombre d'heures en 2015-2016 qu'en 2015-2014 pour ceux qui ont moins d'heures d'enseignement,

et à partir de la rentrée 2016 :

- passage des temps de cours par élève de 20 min à 25 min à partir de la deuxième année d'enseignement, (1h15 pour 3 élèves) puis de 25 min à 30 min en cycle 2 (1h30 pour 3 élèves), puis à 45 min en cycle 3, avec mise en œuvre d'une pédagogie de groupe permise par la formation de groupes d'élèves homogènes,
- réorganisation de l'éveil (Jardin Musical),
- augmentation du temps de cours de FM, de 45 min à 1h, avec diminution du projet collectif lié à ces cours de  $\frac{3}{4}$  h à  $\frac{1}{2}$  h,
- création d'une commission projet qui se réunira en amont de chaque année scolaire pour lister en toute transparence la totalité des projets présentés et définir s'il est possible de les mettre en œuvre et comment les valoriser au mieux.

Le CA fait part de son incompréhension vis-à-vis du mécontentement des enseignants, et notamment de la pétition remise en mairie et de l'article de presse qui fait état de demandes pourtant préalablement acceptées par le CA (Annexe 0). Mme Douillard indique alors que le problème restant est le CA, jugé partial et « incompatible avec l'équipe pédagogique », sans donner d'explication sur ce jugement. Elle exprime aussi son inquiétude par rapport au recrutement du directeur, pour lequel les enseignants ne font pas confiance au CA.

Les professeurs quittent la salle, en exprimant leur mécontentement. Le CA invite leurs représentantes, Mmes Douillard et Bodet, à rester.

*Les difficultés évoquées dans ce préambule sont reprises plus loin (Année 2015-2016, §2).*

# Assemblée Générale ordinaire de l'AMEG du 13 juin 2016.

## BILAN 2014-2015.

### 1. Rapport moral

Laurène Prévost rappelle le projet associatif de l'AMEG (planches 2 à 4 de l'annexe 1):

- proposer un apprentissage musical de qualité, accessible au plus grand nombre, dès l'âge de 5 ans et axé sur les pratiques collectives (ensembles vocaux et instrumentaux ouverts à tous)
- participer à l'animation de la commune, conformément aux statuts.

L'objectif de l'AMEG est de favoriser un apprentissage individualisé au sein d'un groupe, avec un esprit d'entraide et de convivialité. Pour atteindre ses objectifs l'AMEG élabore un Projet d'Établissement définissant ses objectifs pédagogiques en accord avec le schéma départemental de l'éducation musicale départementale associative. Elle signe notamment une convention de partenariat avec la municipalité. **En 2014, la subvention de la municipalité dédiée au cursus «jeune» était de 106 680 €(et de 108 814 €en 2015)**, auxquels s'ajoutent 10 000 €(à répartir sur 3 ans) pour l'achat d'instruments. La Municipalité subventionne également certains projets (Musicap, Rock-Band, Intergénération) et, par ailleurs, met à disposition de l'association des locaux fonctionnels et prend en charge l'entretien des bâtiments. Enfin, le département verse une aide globale pour l'ensemble des élèves de moins de 18 ans. Cette subvention est basée sur plusieurs critères dont le nombre d'élèves, le nombre d'heures d'enseignements, la qualification des professeurs, et les pratiques collectives proposées. Actuellement, l'AMEG est classée comme structure « Ressource » sur le plan départemental au même titre qu'une école territoriale (Planche 4). Une adhérente fait remarquer que cette aide départementale pourrait également concerner des adultes. Le CA a choisi de flécher cette aide uniquement sur les jeunes.

L'enseignement dispensé par l'AMEG s'oriente autour de 3 axes : formation instrumentale, formation musicale et pratique collective (orchestres, ensembles, chorales, et formations « occasionnelles » pour préparer une audition ou animation...). 173 heures sont dispensées pour les jeunes (et subventionnées par la municipalité et le département) et 27 pour les adultes hors-cursus (sans subvention). Des détails sont demandés sur ce que représentent ces heures. Le CA donne alors le détail des heures financées en 2014-2015 reproduites sur les planches 5 et 6 de l'annexe 1. A la demande d'un adhérent il est précisé que des projets communs existent, comme « Paris Follies », impliquant à la fois des élèves du cursus (classes de FM par exemple) et des adultes d'ateliers collectifs du hors-cursus, et que le CA s'efforce alors de financer majoritairement ces projets par les cotisations hors-cursus. La planche 7 présente la répartition des adhérents : jeunes, adultes, Musicap

(jeunes en situation de handicap), et aussi aînés (maison de retraite Bel-Air) participant au projet «inter-génération».

L'association assume une activité importante : elle comptait 374 adhérents en 2014-2015, (200 heures de cours dispensées par semaine). Le fait de dispenser une heure de cours sur l'année (salaire de l'enseignant) revient à l'association à 1285 € en moyenne (selon l'ancienneté des enseignants). Le budget de 200 heures par semaine est donc de plus de 257000 euros, ceci sans compter les frais de direction, secrétariat et fonctionnement. Pour les jeunes, le coût des 173 heures revient à plus de 222 000 € pour un montant total de cotisations de 132 000 € environ, ce qui explique le besoin de subventions. Les heures adultes (27h) sont intégralement financées par les cotisations correspondantes. Les charges communes (direction, secrétariat, matériel) sont réparties au prorata des heures jeunes (cursus) et adultes (hors cursus).

## **2. Rapport d'activité 2014-2015**

L'équipe pédagogique et administrative (planche 8) comportait 22 professeurs, 1 directeur (à 50%) 1 secrétaire (à 50%). Ce fort volume d'activité continue d'être porté par des bénévoles de l'association, même si la comptabilité et la paye sont externalisées au cabinet LBA. La responsabilité d'employeur incombe à des bénévoles : respect de la législation en matière de droit du travail, respect des conventions collectives (contrats de travail et avenants, ancienneté, médecine du travail, droit à la formation, prévention des risques, etc.), gestion des remplacements (Planche 8). Les moyens matériels mis à notre disposition, et non facturés, sont importants... Les locaux et leur entretien, évalués par les services financiers de la Ville, représentent une valeur de plus de 90 000 €. Nous avons aussi une aide matérielle régulière de la part de l'Association La Chapelaine, qui nous donne chaque année livres et partitions.

L'apprentissage des jeunes est évalué, conformément au projet d'établissement, et avec la mise en place d'une fiche d'objectifs d'apprentissage. Cette fiche, véritable « contrat pédagogique », fixe les objectifs à atteindre entre enseignants et élèves tout au long de l'année. Il est important pour les enfants d'avoir un retour qualitatif de leur travail (au travers de leur participation à des prestations, auditions et pas seulement par le biais d'un examen de fin d'année...) (Planche 9).

La planche 10 reprend les différentes prestations de l'année, présentées par Isabelle Guinot, avec au total plus de 25 prestations ouvertes au public, auxquelles s'ajoutent les auditions de classe. Certaines rassemblent à la fois des jeunes en apprentissage instrumental (cursus) et des adultes en ateliers collectifs (fête de l'AMEG, spectacle Paris Follies, spectacle saxophone du 19 juin, Jardins des Arts, Téléthon, Handi'Chap, Cap'Découverte, Fête de la Musique), d'autres sont plus à l'attention des jeunes du cursus (scènes ouvertes, auditions en maisons de retraite ou écoles), certains sont des

« projets de classe », comme certaines auditions de fin d'année ou projets des ateliers collectifs (Projet Saxophones, Concert Rive Gauche, Concert avec l'Association Retina, Participation aux Rendez-Vous d'Automne...).

### **3. Bilan financier 2014-2015**

Mme Billard présente le bilan financier 2014-2015 (planches 11 à 29). L'exercice 2014-2015 est déficitaire de 10 018 €, en bon accord avec le prévisionnel présenté à la dernière assemblée générale. La planche 30 présente le détail des budgets cursus et hors-cursus.

La planche ci-dessous résume l'année 2014-2015 :

L'AMEG en 2014-2015, c'est une activité d'apprentissage de 200 heures par semaine:

**Cursus (+ Eveil) = 250 (+68) élèves et 172,5 h:**

- 96 h de cours instrumental
- 19 h d'ensembles
- 16,8 h de FM et éveil
- 5,4 h de ministages éveil
- 1,6 h de Musicap
- 4 h de réunions,
- 0,5 h de Délégation du Personnel
- 1,5 h d'évaluations
- 4,4 h d'auditions, Fête d'école et répétitions associées
- 23,3 h de projets supplémentaires

**→ Soit 27,7 h d'auditions/projets... pour 250 à 300 élèves et 19 h d'ensembles**

**Hors Cursus = 134 élèves et 27,5 h:**

- 13,3 h de cours instrumental
- 3 h de FM,
- 5,2 h d'ensembles
- 6 h de projets

**→ Soit 6 h de projets pour 80 à 90 élèves et 5,2 h d'ensembles**

Les projets de l'AMEG, en 2014-2015, conduisent à 25 prestations ouvertes au public, ayant rassemblé des élèves cursus (11), des élèves des ateliers collectifs adultes (4), mais aussi des projets partagés (10)..., auxquelles s'ajoutent les auditions de classe.

L'AMEG en 2014-2015, c'est un budget de 338543 € (298369 € pour le Cursus et 40174 € pour le Hors Cursus), globalement déficitaire de 10 018 €.

**Il est proposé de procéder au vote par l'Assemblée Générale sur cette première partie : rapport moral, rapport d'activité rapport financier 2014-2015.**

A la demande d'un adhérent, il est précisé que le vote du rapport moral porte sur le projet associatif lui-même, le rapport d'activité sur la façon dont ce projet a été mis en œuvre, et le bilan financier sur les budgets présentés. Le CA invite les adhérents qui s'opposeraient au rapport ou aux bilans à s'exprimer librement pour que l'Assemblée puisse effectuer d'éventuelles modifications pour les années à venir. Aucun adhérent ne souhaite s'exprimer. Le vote se fait à bulletins secrets.

<b>VOTE RAPPORT D'ACTIVITÉ</b>	
Nombre total de votants : 123	Pour : 89 Contre : 12 Abstention : 21 Nul: 1
<b>Le rapport d'activité est adopté.</b>	

<b>VOTE RAPPORT MORAL</b>	
Nombre total de votants : 123	Pour : 89 Contre : 16 Abstention : 17 Nul: 1
<b>Le rapport moral est adopté.</b>	

<b>VOTE RAPPORT FINANCIER</b>	
Nombre total de votants : 123	Pour : 94 Contre : 18 Abstention : 11 Nul: 0
<b>Le rapport financier est adopté.</b>	

## **ANNÉE 2015-2016**

### ***1. Effectifs, Équipe pédagogique et manifestations***

Odile Sénecat présente quelques données chiffrées (voir Annexe 2, planches 2 et 3) : nombre d'adhérents (387) ainsi que leur répartition, subventions municipales : (108 814 € pour le fonctionnement, 550 € et 500 € pour les projets Musicap et Intergénérationnel, aide exceptionnelle pour médiation, voir plus loin). Il reste une incertitude sur la subvention départementale qui ne sera versée qu'à la fin de l'année. Nous avons recruté Perrine Anquetin, professeur de violon, en remplacement de Clotilde Millet, et Hélène Coronel Garcia, professeur de saxophone, en remplacement de Jean-Pierre Simon. Le poste de professeur de trompette n'a pu être pourvu. Mme Chevrier avait été recrutée sur le poste de direction, mais son CDD n'a pas pu être transformé en CDI (voir préambule). Ce non renouvellement de contrat a entraîné des difficultés de compréhension de

la part des enseignants, et un médiateur, M. Scieszka, a été proposé par MDLA pour une mission d'audit-médiation qui sera présentée au paragraphe suivant. Les effectifs des différentes classes sont présentés sur la planche 4 de l'annexe 2. Peu d'élèves poursuivent en cycle 3. Les classes les plus « chargées » restent les classes de guitare et de piano, qui perdent toutefois beaucoup d'élèves en cycle 2 ainsi qu'en cycle 3, alors que les abandons sont moins importants dans les autres classes d'instruments. Il faut encourager les jeunes des classes d'Éveil musical à choisir d'autres instruments afin d'avoir une plus grande diversité et pouvoir « alimenter » les orchestres...

La planche 5 présente les différentes manifestations de l'année :

Des temps forts regroupent tous les élèves de l'Association, comme la fête de l'école, mais aussi le Concert de Noël à l'Eglise, le Téléthon, le projet Opus 45, la fête de la musique, les prestations dans les maisons de retraite, ou le projet Cirkus. D'autres projets sont associés plus spécialement à certaines classes ou ateliers (projet Harpes inter-écoles ou La Nuit du Caméléon). Beaucoup se font en partenariat avec d'autres associations : Opus 45, Jardins des Arts, les chorales chapelaines (concerts à l'Eglise et pour 1000 chœurs pour un Regard) ou la Génétique Chapelaine, ou avec Capellia (projet de la classe de chant avec les Volleyeurs), ou la municipalité, répondant ainsi aux objectifs définis dans la Convention de partenariat qui nous lie à la Ville. Les scènes ouvertes au Pôle Musical ou délocalisées dans des écoles permettent également aux élèves de se produire dans un cadre plus intime. En dépit du nombre important et de la variabilité des prestations proposées, certains jeunes n'ont pas eu l'occasion de jouer, et certaines auditions délocalisées ont dû être annulées, faute de participants...

## **2. Difficultés et réflexions**

Odile Sénecat retrace ensuite les difficultés rencontrées. Lors de l'Assemblée Générale de 2015, il avait été acté un principe de partage de cours en cycle 2 (cours, en cycle 2, d'1h15 pour 3 élèves ou 50 min pour 2 élèves au lieu de 30 min pour 1 élève) permettant de réduire le coût pédagogique par élève, le CA s'efforçant de compenser les pertes de salaires éventuelles par des propositions de projets ou d'ouverture d'ateliers collectifs. Les enseignants ont exprimé dès la rentrée 2015 un mécontentement de cette décision qui leur a été imposée, sans assez de concertation d'après eux, et d'abord pour des considérations financières. De plus, la non-reconduction du contrat de Mme Chevrier leur a paru incompréhensible, les enseignants ont donc refusé d'assister aux réunions organisées par le CA pour les informer sur les raisons de cette non-reconduction, en souhaitant ne s'adresser qu'à la municipalité ou des professionnels de la musique, ce qui a conduit à la démission du président. C'est ainsi qu'ils se sont tournés vers la municipalité et ont rédigé un rapport mettant en cause la gestion de l'AMEG lors des dernières années, rapport qui a circulé auprès de Musique et Danse, sans même que le CA, ni l'ancien directeur, dont le rôle est pourtant également fortement

remis en cause, en connaisse la teneur. Il était donc difficile pour le CA de répondre aux exigences des professeurs, si elles ne sont pas connues. Musique et Danse a proposé à la municipalité et au CA l'intervention d'un médiateur, M. Scieszka, pour renouer le dialogue entre CA et enseignants, et après audit, proposer des pistes pour améliorer la situation. Il est apparu au cours de la médiation plusieurs points d'achoppement, débouchant sur des pistes de travail pour les mois à venir :

- une volonté de recentrer le projet d'établissement sur l'apprentissage, avec une nécessité de temps de cours plus longs, et moins de prestations... un équilibre est donc à trouver,
- la rémunération des projets paraît opaque à certains enseignants. Jusqu'en 2014-2015, une partie de l'enveloppe projets était distribuée systématiquement à tout ensemble collectif, le reste étant distribué en fonction des projets. Les enseignants demandent que toutes ces heures soient attribuées sur projet, par une commission compétente, guidée par le directeur en présence de représentants des professeurs, qui statue sur leur financement, appliquant ainsi strictement la convention collective. Une commission projets sera donc réunie dès cette année, et en l'absence de directeur, l'ensemble des professeurs sera invité.
- Les professeurs ne sont pas opposés à une pédagogie de groupe, mais celle-ci ne peut se faire que si les groupes sont homogènes et sans diminution de temps de cours. Il est donc indispensable de former les groupes au plus vite ce qui implique que les réinscriptions doivent se faire plus tôt dans l'année, et que les adhérents acceptent certaines contraintes horaires pour que l'apprentissage de leurs enfants se fasse dans les meilleures conditions possibles.
- La répartition inégale des élèves dans les différentes classes avait entraîné un encouragement fort à limiter les entrées en classes de piano et guitare. Ceci a conduit à des baisses de salaire pour les enseignants concernés. C'est un réel problème qui reste à résoudre.
- Le manque de dialogue CA/enseignants n'a pas permis à certains d'entre eux de présenter les projets qui leur permettraient de conserver un niveau de rémunération comparable à celui de l'année passée, entraînant une non signature des avenants, dont le CA n'a connu les vraies raisons qu'en avril. Il a donc été décidé de procéder à une régularisation des salaires des professeurs concernés.

Mariane Denais présente donc

- le budget prévisionnel 2015-2016, construit à partir du prévisionnel 2014-2015, qui, compte tenu des réductions de coût pédagogique par élève, actées en assemblée générale l'an dernier, s'annonçait équilibré (planche 6 de l'annexe 2). Les dernières mesures de régularisation entraînent une modification de ce budget, qui est présenté sur la planche 7 de l'annexe 2. C'est ainsi que les régularisations de salaire sont évaluées à 9456 € compensées partiellement par des recettes hors-cursus additionnelles (dernier spectacle « La nuit du Caméléon »), permettant de limiter le déficit global à -3626 €

M. Scieszka est invité à présenter le bilan de son audit-médiation. Il présente longuement son parcours professionnel, justifiant son emploi de consultant culturel « Conseil aux collectivités et activités de soutien à l'enseignement ». Il retrace son expérience entre 1978 et 2016: ancien professeur aux Conservatoires régionaux de Nantes (1978-1985) et de Toulouse, et chargé de la préparation à l'agrégation à l'université de Toulouse (1985-1991), ancien Inspecteur principal de la musique, puis inspecteur de la Création et de l'Enseignement Artistique, au Ministère de la Culture (1991-1994), ancien directeur du Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Auxerre (1994-1998), directeur du Conservatoire à Rayonnement Régional de musique, danse et théâtre de l'agglomération de Chalon sur Saône (1998-2008, dont il est en disponibilité depuis cette date), ancien directeur de la Haute Ecole de Musique Classique de Lausanne-Sion-Fribourg (Suisse) (2008-2010), depuis 2015 directeur de l'école associative de musique et de danse (750 élèves) de Vertou...

Il exprime ensuite ses difficultés en tant que médiateur, puis donne quelques conclusions de ses observations concernant :

- la réduction des temps de cours d'instruments et de FM, qui est très importante à La Chapelle sur Erdre, ce qui a forcément un impact sur le niveau des élèves,
- le poste de direction, qu'il trouve regrettable de limiter à un mi-temps pour des raisons financières,
- son implication dans le recrutement de directeur, sa mission s'achevant avant les entretiens. Le CA lui a demandé un classement des candidatures, mais il doute que le CA lui ait transmis la totalité de celles-ci. Il se fait le porte-parole des enseignants qui redoutent que le directeur soit choisi par le CA, sans concertation,
- le projet associatif lui-même, donnant dans ses objectifs trop d'importance aux prestations par rapport à la formation d'après lui,
- ce qu'il appelle les « manipulations » du CA, qui a envoyé un courrier aux adhérents liant l'augmentation de la durée des cours à des augmentations de coûts, qu'il qualifie d'attitude « pyromane »,
- les iniquités de traitement entre les enseignants, qui demandent, en grande majorité, une remise à plat.

Il préconise de demander des subventions plus importantes permettant les augmentations de durées de cours et le recrutement d'un directeur à plein temps, Il cite pour exemple la subvention de Vertou de près de 500 000 €

Son intervention suscite des réactions nombreuses des adhérents. Certains réagissent vivement en disant qu'il était indispensable de dire la vérité aux adhérents sur les coûts engendrés par les augmentations des durées de cours. D'autres souhaiteraient comprendre de quelles iniquités il est

question. Une discussion s'engage sur ce dernier point, qui concerne les ateliers collectifs adultes, dont M. Scieszka et certains enseignants souhaitent réduire le temps de projet associé.

M. Le Maire prend ensuite la parole et exprime avec force son soutien aux bénévoles de l'AMEG. Il rappelle que La Chapelle sur Erdre compte au moins 200 associations, qui fonctionnent grâce à l'engagement important de bénévoles qu'il est important de soutenir et de respecter. La municipalité soutient le projet associatif de l'AMEG, elle souhaite qu'il continue de vivre, et cette volonté est partagée par l'ensemble de l'équipe municipale, majorité et opposition. M le Maire reprend ensuite les différents points qui ont fait l'objet d'un accord le 18 mai (voir Annexe 0), lors de la réunion qui a rassemblé les élus, les bénévoles et 15 enseignants, et au cours de laquelle il n'y a eu aucune menace :

- application stricte de la Convention collective, avec rémunération des projets non plus en amont, et liée aux ensembles, mais sur projets présentés puis validés par la création d'une commission « Projets musicaux », dans laquelle siégeront avec des bénévoles du CA, le Directeur, des représentants des enseignants et des élus,
- augmentation des temps de cours pour les trois cycles de formation (Cycle 1 (sauf 1<sup>ère</sup> année) : + 5mn soit 25mn / élève, Cycle 2 : + 5mn soit 30mn / élève, Cycle 3 : + 15mn soit 45mn / élève), avec mise en œuvre d'une pédagogie de groupe (cours à 3 ou 2 élèves suivant les niveaux et disciplines) pour l'ensemble des cours,
- réorganisation des cours de FM en réduisant, quand cela sera possible, le temps dédié aux Groupes Musicaux (soit 1h + 30mn au lieu de 45mn + 45mn),
- organisation des élections de délégué du personnel, dans les plus brefs délais selon les procédures légales définies par la convention. Le délégué du personnel sera impliqué dans le fonctionnement et la vie de l'association suivant les obligations légales,
- définition de la fiche de poste du Directeur avec le médiateur.

Tous ces engagements ont été pris à la fois par la Ville et les bénévoles du CA, et il a été effectivement demandé à ces derniers d'étudier une augmentation raisonnable des cotisations des adhérents permettant de consolider de façon pérenne le fonctionnement de l'association. Un travail a été réalisé avec les services de la Ville, et une prise en charge partagée (2/3 pour la Ville et 1/3 par l'Association) du coût supplémentaire induit par l'augmentation des durées des cours (21 000 €) a été proposée. Les élus de la majorité, en accord avec leurs collègues de l'opposition, s'engagent à apporter à l'association le soutien financier nécessaire. Les bénévoles s'engagent à poursuivre toutes les autres pistes permettant d'augmenter les recettes.

M. Le Maire insiste donc sur le fait que l'ensemble des revendications de l'équipe enseignante a été entendu, et que le double engagement de la Ville et du CA doit maintenant permettre un

fonctionnement serein de l'Association. Il termine en évoquant la dernière revendication des enseignants, concernant la confiance, en affirmant que celle-ci ne doit pas s'exiger, mais se construire, notamment par le respect des engagements pris par chacun.

M. Scieszka exprime sa déception de ne pas pouvoir participer aux jurys de recrutement du directeur. Il est indiqué, à ce propos, à l'Assemblée que le CA a prévu de faire appel à des professionnels de la musique pour faire partie du jury. Mme Bodet revient sur le problème des iniquités de traitement entre enseignants, un enseignant étant payé 24h par semaine alors qu'il ne fait que 12h de face à face. Il lui est répondu que cet enseignant, qui anime les ateliers adultes, a en fait 14 heures de face à face réguliers, et a utilisé au moins 4 de ses heures projets (dont la plus grande partie est en hors cursus et donc n'entraîne aucun déficit pour l'Association) en répétitions (et donc face à face) supplémentaires. Le quota heures de face à face/temps payé de cet enseignant n'est donc pas le plus élevé des enseignants de l'AMEG. Les chiffres donnés par Mme Bodet sont inexacts, et il est dommage que M. Scieszka, pourtant informé de la réalité sur le temps de face à face réel exercé par cet enseignant, n'ait pas fait passer une information plus détaillée.

**Il est procédé au vote à bulletins secrets par l'Assemblée Générale de cette deuxième partie : budget prévisionnel 2015-2016.**

VOTE RAPPORT FINANCIER PREVISIONNEL	
Nombre total de votants : 111	
	Pour : 87
	Contre : 15
	Abstention : 9

## **ANNEE 2016-2017**

Annie Le Gal la Salle présente ensuite les propositions pour l'année 2016-2017. Des projets sont déjà envisagés, venue de la Philhar, du pianiste G. J. Le Cam, des partenariats, ... et vont être calés lors de la réunion projet. Les propositions d'organisation de cours et les options tarifaires sont présentées (Annexe 3).

Les augmentations de tarifs se répartissent comme suit :

- Augmentation des adhésions de 22 à 23 €
- Création de tarifs "hors-commune", de 3% supérieurs aux tarifs appliqués aux quotients familiaux supérieurs à la valeur plafond,

- Augmentation des tarifs Cycle 1 de 6% et des tarifs cycle 2 de 3%,
- Augmentation des tarifs de location des instruments, avec une volonté d'investissement pour proposer des instruments de qualité. A ce propos le CA s'engage à une plus grande vigilance sur l'achat des instruments..

Les gains estimés pour chaque augmentation sont détaillés sur la planche 6 de l'Annexe 3, leur somme est estimée à 7000 € ce qui permet d'espérer un équilibre budgétaire... à condition qu'aucune dépense supplémentaire (comme une augmentation de la valeur du point ou la nécessité d'avoir recours à un commissaire aux comptes) ne vienne s'ajouter... Il est également rappelé que les tarifs cursus comprennent le cours instrumental, la FM et la participation à un ensemble. La participation à un ensemble supplémentaire est facturée en plus. A partir de la 7<sup>ème</sup> année, lorsque le jeune a fini son apprentissage de FM, il peut alors participer à 2 ensembles pour le tarif cursus.

Afin d'étendre les tarifications au taux d'effort, les chorales et ensembles, pour les jeunes, seront également facturés en fonction du quotient familial (planche 10).

Les tarifs adultes sont détaillés sur la planche 11. De plus, de façon à être plus conformes à nos statuts (planche 12), il est proposé de facturer une adhésion par élève adulte. Ainsi, pour une famille dans laquelle un ou plusieurs enfants mineurs sont élèves, une seule adhésion sera acquittée pour le responsable de l'inscription, qu'il soit lui-même élève ou non. Si l'un des enfants de la famille devient majeur, il doit à son tour acquitter une adhésion propre et devient adhérent à part entière. Les deux membres d'un couple, élèves majeurs, acquittent également chacun une adhésion.

Avant de procéder au vote, A. Le Gal La Salle invite Mme Bodet à se prononcer sur ces propositions. Elle déclare ne pas souhaiter se prononcer.

**Il est procédé au vote à bulletins secrets par l'Assemblée Générale sur cette troisième partie : Tarifs et Réorganisation 2016-2017.**

VOTE MODIFICATION EVEIL (2 ou 3 ans)	
Nombre total de votants : 95	
	Pour : 73
	Contre : 4
	Abstention : 18

VOTE PROPOSITIONS JEUNES (Durée de cours et tarifs)	
Nombre total de votants : 95	
	Pour : 67
	Contre : 16
	Abstention : 12

VOTE REGLEMENT ADHESION A PARTIR DE LA MAJORITE	
Nombre total de votants : 95	
	Pour : 71
	Contre : 9
	Abstention : 14
	Nul : 1

Un parent demande pourquoi il a été mis fin au contrat de M Scieszka. Mme Briand lui répond que la mission de M Scieszka devait aller au moins jusqu'à l'AG et qu'elle devait inclure l'aide au recrutement du nouveau directeur. Conformément à l'engagement qu'il avait pris lors de la réunion du 18 mai, le CA a transmis à M Scieszka, l'intégralité des candidatures arrivées à ce jour, ce que celui-ci a mis en doute. D'autre part, avec le report de l'AG, les jurys de recrutement devant avoir lieu à une période où M Scieszka sera peu disponible, le CA a donc décidé de mettre fin à sa mission le 15 juin, après que M Scieszka ait donné son avis sur les candidatures.

## **RENOUVELLEMENT DU CA**

Le CA est composé de 9 membres. Le renouvellement se fait par tiers, cette année il faut donc nommer 4 administrateurs, un en remplacement de M Bénaitreau, qui a démissionné en cours d'année, et dont le CA salue le travail, et 3 en remplacement des membres arrivant en fin de mandat. Selon les statuts, les membres du CA doivent être majoritairement des parents d'élèves mineurs. M Raizer, qui aidait le CA ponctuellement, notamment pour la mise à jour du site, déclare ne plus vouloir assurer ce service.

Deux candidats se présentent : M. Durand, parent d'élève, qui a adressé sa candidature par mail, et M. Capon, représentant hors-cursus. Mme Sami (fin de mandat) se représente, Mme Sénécat (fin de mandat) veut bien également se représenter, mais souhaiterait qu'un nouveau membre se présente à sa place. Aucun autre candidat ne se manifeste. Mme Delaurens accepte de donner une aide ponctuelle à l'association, sans être élue. Le vote à bulletin secret ne s'avère donc pas nécessaire (tout candidat qui disposant ne serait-ce que d'une seule voix se retrouvant systématiquement élu !). Le CA est donc

composé de Mesdames Briand, Denais, Guinot, Le Gal La Salle, Prévost, Sami, Sénécat et de Messieurs Capon et Durand.

Mme Bodet déclare alors qu'elle a été en préfecture fin mai et possède un papier prouvant que la démission de M. Benaitreau n'était pas enregistrée à cette date. Le CA déclare alors avoir envoyé en préfecture un document (qu'il peut présenter) actant la démission de M. Bénaitreau, ainsi que le remplacement de M. Bénaitreau par la présidence collégiale composée de Mmes Guinot, Prévost et Sénécat. Les élus confirment que les enregistrements en Préfecture prennent toujours du temps.

La soirée se termine par le verre de l'amitié.

Approuvé le 24 juin 2016,

Les co-présidentes, I. Guinot, L. Prévost, O. Sénécat,

La Secrétaire, A. Le Gal La Salle